

SOMMAIRE

Page 1: Couverture

Page 2: Sommaire — Coronavirus, le service municipal d'entraide

Page 3: Le mot du Maire

Page 4 : Informations : Les élections municipales

Page 5 : Informations : Organisation de l'équipe municipale

Page 6: Informations: Le SMCTOM -

Page 7: Informations: La Fibre — Adressage — Affichage et pub

Page 8: Informations: Civisme — Aide aux handicapés — Nouvelle association — Les prochaines

manifestations

Page 9 : Associations : Repas des Aînés — AïgaTrail

Page 10 : Associations : Trail des Gorges de l'Auvézère — Auvez'Art

Page 11 :Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 février 2020

Page 12 : Conseil Municipal du 20 mars 2020 — le dernier mot du rédacteur

Page 13 : Coronavirus : Attestation de déplacement dérogatoire

Page 14: Activités et commerces à Saint-Mesmin

Page 15: Les numéros utiles

Page 16 : Quelques réalisations depuis 2008 en photos

INFORMATION COVID-19

Service municipal d'entraide

Suite aux recommandations de non-propagation du virus édictées par le Gouvernement, la Commune a souhaité mettre en place un système d'entraide pour aider <u>les personnes seules et/ou âgées.</u> Dans le respect de la limitation des déplacements et des contacts physiques, la commune met en place une VEILLE TÉLÉPHONIQUE.

Régulièrement, un membre de l'équipe municipale contactera les personnes qu'il pense concernées par cette situation pour s'assurer qu'elles vont bien et connaître leurs besoins : besoins alimentaires de première nécessité ou médicaux non-urgents, formalités administratives, services contribuant au bien-vivre.

Si vous n'êtes pas contacté dans les prochains jours mais que vous souhaitez être ajouté à cette liste, n'hésitez pas à laisser un message avec vos coordonnées téléphoniques au 05.53.52.71.02. Votre numéro de téléphone ne sera ni communiqué ni utilisé à d'autres fins que ce système d'entraide. De même, lorsque vous serez contacté par notre équipe, vous pouvez tout à fait vous désinscrire de notre liste d'entraide à tout moment.

NOUS NE NOUS SUBSTITUONS PAS AUX SERVICES DE SANTÉ.

En cas d'urgences médicales VITALES : Contactez le 15, à défaut le 18.

Si vous êtes malades, quels que soient vos symptômes, contactez votre médecin traitant. Ne vous déplacez pas au cabinet ni ne vous rendez directement dans un service d'urgences.

Si vous ne parvenez à joindre ni le 15 ni le 18 ni votre médecin traitant, contactez M. Guy Bouchaud, notre Maire, au **06.13.83.06.96.**

La Municipalité vous invite à respecter strictement les règles de confinement et la stricte application des gestes-barrières.

Dans ce contexte épidémique, nous vous encourageons à la solidarité en prenant soin de vous et des autres

Vous trouverez sur notre site internet l'attestation de déplacement dérogatoire.

LE MOT DU MAIRE

Chers Saint-Mesminoises et Saint-Mesminois,

Au moment où je rédige cette page le monde entier subit une pandémie sans précédent depuis un siècle. Cette crise sanitaire doit être prise au sérieux par vous tous, chers administrés, car la rapidité de son règlement dépendra pour beaucoup de la façon dont vous écoutez les recommandations qui sont régulièrement faites et qui sont rappelées dans ce bulletin. Je compte sur vous pour faire preuve de sens civique pour protéger non seulement vous-mêmes mais aussi vos proches, vos amis et tous ceux que vous côtoyez.



Dès le début du confinement, le 17 mars, l'équipe que vous avez choisie le 15 mars dernier s'est mobilisée pour rester le plus possible à votre contact et vous aider au mieux avec les moyens dont elle dispose. Cette équipe dévoilée ci-après prendra officiellement ses fonctions courant mai conformément aux directives gouvernementales. En attendant, je traiterai les affaires courantes avec l'aide des anciens et des nouveaux élus vers qui je me tournerai en cas de besoin. Les réunions des Conseils Municipaux étant interdites, aucune délibération ne sera donc prise. Je les préparerai, en contact avec mon équipe, afin que le moment venu, nous puissions les adopter et relancer rapidement nos projets dès que cette crise sera passée.

Je voudrais vous remercier pour la confiance que vous m'avez renouvelée en permettant à mon équipe d'être élue dès le premier tour, avec un merci particulier à tous ceux d'entre vous qui avez entendu ma consigne de voter liste entière. En effet, vos 89 suffrages nous ont permis, à eux seuls, d'être élus tous ensemble au premier tour. Je remercie bien sûr au nom de toute l'équipe les autres électeurs qui ont apporté leur soutien à l'un ou l'autre d'entre nous. Quant à ceux qui nous ont rayés, ils avaient certainement leurs raisons. Je les ai presque tous identifiés mais je ne leur en veux pas, même si, parmi eux, certains m'ont parfois sollicité pour une aide ou un service. Cela dit, je me demande comment peut-on oser demander un service ou une faveur à quelqu'un que l'on n'apprécie pas ?

La vie est ainsi faite, elle continue. Sachez que cela n'entamera en rien notre volonté de mener à leur terme les projets en cours, de mettre en œuvre les nouveaux, d'en imaginer d'autres et de faire rayonner notre commune au-delà de ses limites. Vous pouvez compter sur nous pour répondre aux attentes de la grande majorité d'entre vous qui a eu raison de nous faire confiance.

Je voudrais enfin remercier mes anciens adjoints, Sandra COMBY et Guy HAYE, mes anciens conseillers, Yvette DEVAUD, Pascal GERAUD et Olivier ROCHE, pour les 12 années durant lesquelles ils m'ont accompagné, soutenu et aidé pour mener nos projets communaux. Qu'ils soient rassurés, le travail qu'ils ont fait pour la commune servira de base pour l'avenir car avec Annick JACQUET, Jean-Pierre DURAND, Bernard LABORIE et Frédéric LEYMARIE, qui complétaient cette équipe et que je remercie aussi, nous allons avec les 6 nouveaux élus poursuivre la route tracée et continuer à faire honneur à notre commune.

Protégez-vous, protégez ainsi tous ceux que vous côtoyez, appliquez strictement les règles de circulation!

Sincèrement

Guy BOUCHAUD

LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

Élus au 1^{er}tour du scrutin municipal, le 15 mars 2020

Nombre d'habitants : 325 - Nombre d'inscrits : 231 - Nombre de votants : 183 - Absentions : 48

Suffrages exprimés : 174 (79.22 %) - Bulletins nuls : 9 - Votes liste complète : 89

Guy BOUCHAUD	J. Pierre DURAND	Annick JACQUET	Bernard LABORIE	Frédéric LEYMARIE	Damien MOHTASHAM	Michel NOUHAUD	Audrey NYS	Erika QUEMENEUR	Helene VAN DER GIJP	J. Pierre VOGEL
143	138	140	155	146	129	149	122	117	138	103
82.18%	79.31%	80.46%	89.08%	83.91%	74.14%	85.63 %	70.11%	67.24 %	79.31%	59.20%

Présentation du prochain Conseil Municipal

La composition du futur Conseil Municipal avait été décidée à l'unanimité par tous les candidats lors de la préparation du programme. Cette équipe prendra officiellement ses fonctions à l'issue du vote qui aura lieu vers la mi-mai.

En attendant, c'est le Maire qui réglera les affaires courantes. Pour celles-ci, il s'appuiera en cas de besoin sur tous les conseillers, anciens sortants et réélus, avec le soutien de sa nouvelle équipe. Aucune réunion du Conseil Municipal n'étant autorisée, aucune délibération ne sera prise jusqu'à la mise en place du nouveau conseil dont la composition sera la suivante :

Maire: BOUCHAUD Guy, 69 ans, retraité militaire, marié, 2 enfants, Veaupeytourie. 1ère Adjointe: NYS Audrey, 37 ans, chef d'entreprise, mariée, 1 enfant, Chacord. 2ème Adjoint: DURAND J. Pierre, 65 ans, retraité, célibataire, Veau le Coteau.

3ème Adjointe : JACQUET Annick, 59 ans, en disponibilité, mariée, 1 enfant, La Côte.

Conseillers

LABORIE Bernard, 68 ans, retraité, marié, 1 enfant, La Rouye.

LEYMARIE Frédéric, 50 ans, commercial, marié, 1 enfant, Le Poteau de Brussy.

MOHTASHAM ANSARY Damien Pouya, 36 ans, directeur informatique, marié, 2 enfants, Les Monts.

NOUHAUD Michel, 56 ans, chef d'entreprise, célibataire, Fargeas.

QUEMENEUR Erika, 26 ans, secrétaire, célibataire, Le Bourg.

VAN DER GIJP- LECLAIR Hélène 54 ans, pharmacienne, mariée, 4 enfants, Fargeas.

VOGEL J. Pierre, 66 ans, ancien directeur d'imprimerie, marié, 1 enfant, Charoncle.



Organisation de la nouvelle équipe

Dans le contexte actuel, les responsabilités intercommunales de la nouvelle équipe municipale n'ont pas encore pu être attribuées officiellement. Cependant, la répartition des tâches et responsabilités de chacun se dessine déjà assez clairement en fonction des compétences et disponibilité. La liste des représentants des différentes commissions vous sera présentée après adoption officielle, dans le prochain bulletin municipal. Pour chaque commission, un titulaire et un suppléant seront désignés.

Nous avons décidé de mettre en place 3 postes d'adjoints, contre 2 précédemment, afin de permettre une meilleure gestion communale. En effet, chacun de vos adjoints deviendra le référent pour un de nos 3 employés municipaux. Ainsi, en cas de vacances de ces derniers, la continuité de l'action communale pourra être assurée sans besoin de remplacement extérieur salarié.

La nouvelle équipe municipale va débuter son mandat dans un contexte particulier. Elle est d'ores et déjà mobilisée pour préserver le bien-vivre et la santé des habitants de la commune. Nous avons à cœur de gérer la situation au mieux de nos capacités et vous invitons à faire preuve de bienveillance et de civisme en respectant les consignes gouvernementales. C'est en restant solidaires et responsables individuellement et collectivement que nous pourrons faire face à cette crise sanitaire qui impactera nos vies dans les semaines et mois à venir.

Nous restons à votre écoute pour vous aider à faire face à cette situation.

INFORMATIONS

Ordures ménagères

Des changements sont à prévoir dans la gestion de vos ordures ménagères à horizon 2021.

Aujourd'hui : Le service de gestion des déchets est financé par la TEOM –Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, que vous retrouvez sur votre feuille d'impôt.

Elle est basée sur la valeur locative du bien sans tenir compte de la quantité de déchets produite par le foyer.

Dès 2021 : La Redevance Incitative entrera en vigueur sur une partie du département puis s'étendra progressivement. Elle remplacera la TEOM.



C'est quoi « la Redevance Incitative »?

La Redevance Incitative est un mode de financement qui consiste à payer en fonction de l'utilisation d'un service fait. Elle servira à financer l'ensemble du service de gestion des déchets, c'est-à-dire : la pré-collecte, la collecte, les déchetteries, le transport, le traitement et les charges de fonctionnement.

Pour ce faire, une facture « déchets » sera envoyée à chaque utilisateur du service en tenant compte de sa production de déchets.

Le montant de la redevance porte uniquement sur les Ordures Ménagères (sac noir) et s'adresse à tous les producteurs de déchets : propriétaire, locataire, entreprise et administration. Elle remplace la TEOM comprise avec la Taxe Foncière. La redevance se répartie en deux parts :

1 part fixe : Un abonnement annuel au service (au même titre que l'eau, l'électricité et le téléphone) + Un forfait de base qui comprendra un nombre de levées ou de dépôts de sacs minimum.

1 part variable : En fonction des besoins «supplémentaires» du service. Ces deux systèmes permettront de faire apparaître sur la fiche client de l'usager, l'heure et le jour de la collecte (pour les bacs de tri) ou de l'ouverture du tambour pour les conteneurs.

La tarification incitative expliquée par le SMCTOM

La tarification incitative est un mode de financement de la gestion des déchets ménagers qui consiste à faire payer une partie du service en fonction de la quantité de déchets produite (nombre de levées, masse des déchets, nombre de personnes dans le foyer, etc).

Déjà en place pour environ 5 millions de Français au sein des collectivités locales, elle constitue à l'heure actuelle un instrument de politique publique permettant d'augmenter fortement la captation des déchets recyclables. En effet, en fonction du point de départ, ce taux peut augmenter de 30% en quelques années sur le territoire! Cette progression est encore plus importante lorsque le changement de facturation est accompagné d'une gestion séparée des biodéchets grâce à l'ajout d'une collecte spécifique, ou l'équipement des usagers en composteurs.



La loi de transition énergétique votée en 2015 prévoit que 25 millions de Français soient couverts par une telle tarification incitative, d'ici 2025.

La Fibre



La fibre tant attendue est enfin arrivée à Saint Mesmin. Les câbles, posés depuis déjà plusieurs mois ont été reliés au répartiteur du bourg depuis le 1^{er} janvier. Tous les abonnés téléphoniques de la commune reliés à ce répartiteur peuvent désormais bénéficier du VDSL 2.

Pour ce faire, ils doivent contacter leur opérateur et demander de programmer leur Livebox pour le VDSL2. (Ce service est gratuit chez la majorité des opérateurs).

En fonction de la distance à laquelle ils se trouvent du répartiteur,

ces abonnés pourront avoir un débit augmenté de 2 à 10 fois.

Les habitants qui habitent : Le Bourg, Le Frugier, Las Peycharias, La Béchadie, Leymarie, Chez Bobas, Le Belleu, Les Chaumettes, Charoncle et Le grand Clos sont concernés.

Pour les habitants reliés au répartiteur de Savignac-Lédrier : Veaupeytourie, Veau le Coteau, Les Monts, Le Puy de Chacord, Chacord, Le Poteau de Brussy, Lavaurie, Le Mercier, La Pierre Plate, Les Bessades, Le Bois de Chat, La Quintinie, Le Tournier du Breuil et la Rouye, les travaux de raccordement du répartiteur à la fibre devraient se terminer prochainement.

Pour ceux qui sont reliés à celui de Saint-Cyr-les-Champagnes : Fargeas, Linard et les Ages, un autre système a été choisi (Par faisceaux Hertziens et non par la fibre). Les travaux sont aussi en cours et devraient être terminés rapidement.

L'adressage

L'adressage de tous nos lieux d'habitation est pratiquement réalisé. L'intervention rapide des secours et la modernité sont essentielles pour l'avenir de notre commune. Beaucoup d'entre vous nous ont facilité la tâche en nous permettant de traiter ce dossier sereinement. Déjà, vous pouvez prendre connaissance des noms de rues de votre secteur en consultant les panneaux d'informations placés dans votre hameau. Dès que les numéros définitifs donnés par les services de l'État nous seront communiqués, vous pourrez utiliser et diffuser votre nouvelle adresse, toujours en précisant votre lieu-dit. Exemple :

Monsieur et Madame Dupont 1201, rue des Meuniers Veaupeytourie 24270 Saint Mesmin

Affichage et publicité

Rappel de la Division Départementale des Territoires de la Dordogne

La DDT 24 est en charge de faire appliquer la loi sur l'affichage du 12 juillet 2010. Elle a ainsi fait régulariser plus de 1500 sites en infraction dans le département ces toutes dernières années. Si la loi est un peu longue à diffuser, il est bon de rappeler pour notre commune que l'affichage sauvage doit être exclusivement disposé sur le domaine privé et exclu du domaine public, réservé à la signalisation routière. L'affichage pour les événements locaux reste toléré 3 semaines avant l'événement et doit impérativement être retiré 1 semaine après.

Civisme

Le civisme désigne le respect, l'attachement et le dévouement du citoyen pour son pays ou pour la collectivité dans laquelle il vit. Cela s'applique en particulier à l'institution qui représente cette collectivité, à ses conventions et à ses lois. Les lieux et biens publics sont de ce fait dédiés à l'usage de tous. Merci d'en tenir compte et de les respecter.

Vous êtes adulte handicapé?

Vous avez besoin de sortir de chez vous ? De faire des activités ? De rompre votre isolement ?

Vous êtes aidant d'une personne handicapée?

Vous avez besoin de temps libre ? D'un moment de répit ? de soutien ?

Aidés et Aidants, Contactez le service de jour de Clairvivre 24160 Salagnac. Tel : 05 53 62 23 91 ou 05 53 62 23 74 Mail : saj.arcenciel@edp-clairvivre.org

Notre petit jeu



Dans le bulletin précédent, ces étranges petits bonhommes que l'on pouvait voir au bord du chemin ont été trouvés, ils étaient dans le hameau de Las Pécharias.

Voilà la fin de notre petit jeu, qui aura duré 5 ans. Nous remercions toutes les personnes qui se sont prêtées à ce concours et nul doute que la nouvelle équipe trouvera un bon moyen de vous intéresser à ces pages.

LES PROCHAINES MANIFESTATIONS

En raison de la pandémie, les dates de toutes les manifestations sont annulées ou reportées, de nouvelles dates vous seront communiquées dès que possible.

Primeur de la soirée théâtre dans le Cantou par la Troupe du Saut Ruban. (La troupe devait se produire aussi dans la salle du cinéma de Clairvivre et à la salle des fêtes de Beyssenac)

Fin mars défilé de voitures de prestige dans Saint Mesmin

8 mai cérémonie commémorative

Juin compétition de kayak. Challenge Régional Jeunes Nouvelle Aquitaine

ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS

Repas des aînés

Le 4 janvier, 70 personnes étaient rassemblées pour le traditionnel repas des Aînés offert par la commune.







Après la minute de silence à la mémoire de nos amis disparus en 2019, les convives se sont retrouvés pour déguster le bon repas préparé, comme chaque année, par Marie LACHEZE et animé par Rick, La Clef du Bonheur. Le doyen de la journée était Germain LAVAUD, qui avait eu 89 ans le 2 janvier, battant de quelques jours Madeleine TOURENNE, née le 21 janvier de la même année.

Aïgatrail

Le 12 janvier, partis à 10 h du matin de Cubjac à 64 kms de chez nous, 270 traileurs se sont élancés sur des sentiers à travers prés, forêts, ruisseaux, rochers, tunnels et passerelles. 16 équipes en doublette, 25 équipes en relais x4 et 135 solos avaient pris le départ. Après un départ en douceur, la difficulté s'est accentuée au fur et à mesure de la course avant d'aborder la partie finale : l'entrée dans nos gorges, majestueuses et sauvages. Parfois cheminant au fil de l'eau, les participants ont remonté l'Auvézère et rejoint le Saut Ruban



et les Forges de Savignac pour terminer dans le bourg de Saint Mesmin. Dès la nuit tombée, des flambeaux jalonnaient le parcours, depuis les passerelles jusqu'à l'arrivée dans le bourg où les derniers ont été accueillis par un superbe feu d'artifice. Les premiers arrivés ont fait le parcours en un peu plus de 6 h alors que les derniers, très satisfaits d'avoir réussi cet exploit, ont mis entre 10 et 12 h pour

réaliser cette épreuve. Sur la photo ci-dessus, notre Maire commente la course alors que David MONRIBOT, l'organisateur,

félicite le vainqueur sur la photo ci-contre.

Dans ce relief escarpé, les jambes et le mental sont mis à rude épreuve. Un terrain de jeux unique en Dordogne, bientôt consacré avec la création d'un circuit officiel de trail qui ravira aussi bien les puristes que les débutants. À cette occasion, pour 2 nuits, les chambres du Cantou, ainsi que le gîte communal, ont toutes été loués, certains ont même dû dormir dans des sacs de couchages dans la grande salle.



Trail des Gorges de l'Auvézère





Comme chaque année en février, GAS (Gorges Auvezère Sensations) a organisé le trail des Gorges de l'Auvézère les 15 et 16 février. Cette course mythique a réuni 55 participants dès le premier soir, pour le parcours nocturne de 15 kms dans les gorges. Un habitant de Saint-Mesmin, WiegerFrenken a été l'un des participants récompensés pour leur performance. Le lendemain, toujours dans les gorges, ce sont 460 personnes qui ont participé à l'un des 3 parcours de trail prévus de 11, 18 ou 30 kms avec différents niveaux de difficultés. Le parcours de 11 kms servait aussi de parcours de randonnée.

Ateliers créatifs pour les enfants

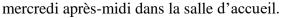
Après le succès remporté par l'Atelier Créatif lors de la remise de cadeaux de Noël aux enfants de la



commune, Dolly avait prévu de continuer cette activité de temps en temps. Pour son premier essai, le 15 janvier, Dolly a réuni dans la salle d'accueil une quinzaine d'enfants toujours avec le même succès.

Elle a donc décidé de créer une association, «AUVEZ'ART», atelier de peinture, modelage, cuisine, et des activités manuelles pour les enfants.

Cet atelier ouvrira tous les 15 jours le



L'équipe d'Auvez'Art remercie toutes les personnes pour leurs généreux dons de matériaux.

Si d'autres Saint-Mesminois ont des crayons ou peintures, même du vieux papier peint ou ancienne toile cirée, oubliés tout au fond du placard, ou toutes autres fournitures dont ils n'auraient plus l'usage et souhaitent les donner à Auvez'Art pour les ateliers, nous serions ravis de les recevoir.



L'association « AUVEZ'ART »



Atelier de peinture, modelage, cuisine, et activités manuelles pour les enfants ouvrira tous les 15 jours le mercredi après-midi dans la salle d'accueil.

Pour plus de détails, contactez Dolly au 06 66 23 18 27

COMPTES RENDUS DES DERNIERS CONSEILS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le 21 février, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 10 février 2020, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Guy BOUCHAUD, Maire.

PRÉSENTS: Mmes COMBY Sandra, JACQUET Annick, DEVAUD Yvette, MM. BOUCHAUD Guy, HAYE Guy, LEYMARIE Frédéric, ROCHE Olivier, LABORIE Bernard, DURAND Jean Pierre.

Absents: GERAUD Pascal, excusé **SECRÉTAIRE**: Sandra COMBY.

À l'occasion de cette dernière réunion du Conseil Municipal sous cette mandature, le Maire remercie chaleureusement tous les membres du Conseil Municipal pour leur assiduité, leur loyauté et la qualité des travaux qui ont été effectués durant ces six dernières années. Il souhaite à ceux qui ne se représentent pas le 15 mars une bonne continuation dans leur vie privée et professionnelle et les assure de sa reconnaissance pour le temps qu'ils ont consacré à la gestion de la commune et à leurs concitoyens.

1/ Renouvellement de la convention « fourrière » avec la SPA de Périgueux.

Le Maire explique que la précédente convention signée entre la commune et la SPA a été signée en 2014 et qu'une nouvelle convention tenant compte des évolutions et du coût de la vie est proposée par la SPA. Il ajoute que la Mairie n'ayant pas de fourrière communale, elle est obligée de signer une convention avec la SPA.

La nouvelle convention précise entre autres que les frais d'urgence pour un animal blessé amené à la fourrière par les personnels assermentés par la Mairie seront pris en charge par la Mairie (à charge ensuite pour le propriétaire de l'animal de rembourser la Mairie) et que le coût de l'adhésion passe de 0,60 € à 0,80€ par habitant.

N'ayant pas d'autre alternative, le Conseil autorise le Maire à signer cette nouvelle convention.

2/ Mission SPS pour les travaux du meublé de tourisme. (Mission Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs)

Le Maire explique que les employeurs ont pour obligation de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des travailleurs qui effectuent des travaux à leur profit. Il ajoute, qu'à ce titre, il doit signer un contrat avec un bureau d'études spécialisé qui sera chargé de coordonner la sécurité des ouvriers qui travailleront sur le chantier. Des devis ont été sollicités et la SOCOTEC a fait une proposition commerciale qui est présentée aux membres du Conseil.

Cette proposition est acceptée par le Conseil.

3/ Compte administratif 2019

Le Maire présente le compte administratif 2019 qui fait apparaître un résultat cumulé excédentaire de 89 473.34 €.

Il explique que ce résultat comptable est en baisse par rapport aux années précédentes (183 000 €) alors qu'en réalité, il dépasse 230 000 €. Cela est dû à la prise en compte des 90 000 € pour les travaux d'aménagement d'un meublé de tourisme dans le logement communal et au retard pris dans l'encaissement des subventions diverses (près de 45 000 €).

Les membres du Conseil votent ce compte administratif et remercient tous les acteurs de ce bon résultat qui va permettre plus d'investissements en 2020.

4/Adressage.

Le Maire annonce qu'il a pris en compte les remarques formulées par les membres du Conseil lors du dernier Conseil et que quelques adresses ont été modifiées conformément à leurs souhaits.

Il explique que le dossier a été complété par un registre parcellaire et qu'il va être transmis aux services de la Préfecture compétents pour sa validation. Il ajoute que la mise en place des panneaux et des numéros devrait se faire après l'été, dès que ceux-ci auront été confectionnés par une entreprise qui sera choisie par les membres du prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie encore les Conseillers et les invite ainsi que leurs conjoints et les employés municipaux à un repas financé par ses soins qui sera pris au restaurant des Forges à Savignac-Lédrier.

La réunion s'est terminée à 20h00.

LE MOT DU RÉDACTEUR

Un dernier mot du rédacteur de ce bulletin.

Dans la vie, tout a une fin... L'expérience de l'existence nous l'enseigne. Il faut savoir tourner les pages du livre de son histoire personnelle.

Voilà la fin de mon deuxième mandat en tant qu'adjoint au Maire. Malgré mon attachement à notre commune et ma confiance en notre maire Guy Bouchaud, qui va continuer l'aventure, je n'ai pas souhaité renouveler mon mandat.

C'est maintenant l'heure où je dois vous dire au revoir et c'est le cœur plein d'émotion et de souvenirs que je quitte mon poste. Aujourd'hui, je suis à l'âge où il faut savoir laisser la place à des plus jeunes, qui sont plein de motivation et de projets.

J'ai beaucoup aimé travailler pour les habitants de la commune et ces années passées ont été une formidable expérience pour moi. J'ai fait de belles rencontres, enrichissantes humainement et professionnellement et j'espère que la plupart des liens créés survivront à ce changement.

Je voulais, par ce petit mot, vous remercier pour votre accueil à mon arrivée dans notre village il y a maintenant plus de vingt ans et vos gentils mots de soutien reçus ces derniers jours à l'occasion de l'arrêt de mes fonctions à la mairie.

Amicalement, Guy Haye

INTERVIEW – Confinement : " les start-up multiplient les idées pour améliorer le bien-être des individus" Lecture 2 min A La Une Périgueux Pouva Mohtacham, 36 ans, est l'un des cofondateurs de la Happytech. Il vit aujourd'hui à Saint-Mesmin, en Dordogne. Publié le 23/03/2020 Il a quitté Paris pour s'installer à Saint-Mesmin, en Dordogne. Cofondateur de l'association nationale Happytech, le Périgourdin Pouya Mohtacham explique comment les start-up se mobilisent pour aider la population à mieux supporter cette période. Comment les start-up de la Happytech vivent-elles le confinement en cours ? Nous assistons à une explosion d'idées depuis le milieu de la semaine dernière. Toutes les start-up de la Happytech ont pour particularité de travailler au développement des innovations technologiques qui concourent au bien-être des salariés en entreprise. Il est normal que les membres de l'association fassent émerger des propositions pour aider la population à mieux supporter la période de confinement. L'enjeu n'est pas de gagner de l'argent, mais de pouvoir se rendre utile dans la crise que nous traversons. Toutes ces idées parviennent-elles à se concrétiser? Avoir des idées est une chose, les concrétiser en est une autre. En temps de crise, les informaticiens sont les catalyseurs dont une société a besoin pour accoucher de projets concrets. Lors du tremblement de terre en Haïti, par exemple, les professionnels de l'informatique ont été appelés en renfort pour élaborer des logiciels permettant de cartographier les zones sinistrées. Comment faire avancer ces énergies dans le même sens ? Il faut appliquer au monde numérique les mêmes bouleversements que ceux qui s'appliquent aux chaînes de production dans les industries, qui redéploient leur activité pour fabriquer du gel ou des masques. À mon niveau, j'ai appelé tous les membres de la Happytech à se coordonner grâce aux outils numériques qui sont à notre disposition. L'accueil a été très positif. Beaucoup considèrent important de mettre provisoirement en standby les projets lambda sur lesquels ils travaillaient jusqu'ici, afin d'essayer de répondre au mieux aux besoins du moment. Avez-vous déjà des résultats probants ? Oui. Nous avons déjà modifié le fonctionnement de notre application Comeet. En temps ordinaire, Comeet propose de mettre en contact les salariés des grandes entreprises afin qu'ils puissent partager un repas ou une activité selon leurs affinités sportives ou culturelles. Confinement oblige, ces contacts ne peuvent pas déboucher sur des rencontres "physiques". Nous avons donc modifié les fonctions de notre application pour que les gens puissent continuer à nouer des contacts par affinités ou faire des activités ensemble selon le principe des apéros virtuels.

Depuis le 1er janvier 2018, les contrats aidés n'existent plus. En effet, ces contrats sont transformés en parcours emploi compétences. Ce parcours a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle, via un contrat de travail qui permet de se former et d'acquérir certaines compétences. Cette suppression des contrats aidés implique diverses questions auxquelles nous tenterons de répondre.

Principe du parcours emploi compétences

Le parcours emploi compétences a pour objectif l'intégration durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Le parcours emploi compétences repose sur le triptyque **emploi- formation-accompagnement**. Cela peut se résumer de la manière suivante : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement continu par l'employeur et le service public de l'emploi.

Bénéficiaires et employeurs potentiels

Le parcours emploi compétences est **destiné aux personnes sans emploi** rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Une attention particulière est d'ailleurs accordée aux travailleurs handicapés ou encore, aux résidents des quartiers prioritaires de la ville. Toutefois, c'est bien le conseiller du service public de l'emploi qui va orienter une personne vers un parcours emploi compétences. En effet, seul le conseiller peut valider l'éligibilité du demandeur d'emploi au parcours emploi compétences.

Le parcours emploi compétences concerne les employeurs du secteur non-marchand c'est-à-dire les collectivités territoriales, les autres personnes morales de droit public, les organismes de droit privé à but non lucratif, les personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public ou encore, les sociétés coopératives d'intérêt collectif.

A noter: par exception, dans les DOM, il est possible d'entrer en parcours emploi compétences dans le secteur marchand. Par ailleurs,

les conseils départementaux peuvent autoriser la conclusion d'un parcours emploi compétences dans le secteur marchand sous conditions.

Obligations de l'employeur dans le cadre du parcours emploi compétences

Le poste doit permettre de développer des comportements professionnels et des compétences techniques qui répondent à des besoins du bassin d'emploi ou transférables à d'autres métiers qui recrutent.

L'employeur doit démontrer une capacité à accompagner au quotidien la personne : une aide à la prise de poste, une évaluation des compétences, des périodes de mise en situation en milieu professionnel, une aide à la construction du projet professionnel, une aide à la recherche d'un emploi à la sortie, etc.

L'employeur doit permettre au bénéficiaire du parcours emploi compétences d'accéder à la formation et d'acquérir des compétences : par exemple, une remise à niveau, une pré-qualification, une période de professionnalisation, une VAE, l'acquisition de nouvelles compétences, etc.

Il doit également désigner un tuteur pour le bénéficiaire du parcours emploi compétences.

Enfin, une attestation d'expérience professionnelle doit être remise au bénéficiaire du parcours emploi compétences à la fin de son contrat.

Contrat lié au parcours emploi compétences

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé, le CUI-CAE, contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement à l'emploi.

Ce contrat de travail peut être à durée indéterminée ou à durée déterminée (pour une durée de 9 mois minimum). Il peut être conclu pour un temps plein ou un temps partiel (20 heures hebdomadaires minimum). La **rémunération du salarié** ne peut être inférieure au **Smic**horaire, c'est-à-dire 10,03 euros au 1er janvier 2019.

Aide financière pour l'employeur

Dans le cadre d'un parcours emploi compétences, l'employeur **peut bénéficier d'une aide financière**. Le montant de cette aide peut être modulé entre 30 % et 60 % du Smic brut. C'est le Préfet de région qui fixe le taux de prise en charge.

Par ailleurs, pendant la durée d'attribution de l'aide, l'employeur bénéficie, dans la limite du Smic, d'une exonération de la part patronale des cotisations et des contributions de sécurité sociale due au titre des assurances sociales et des allocations familiales, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et des participations dues au titre de l'effort de construction.

Enfin, lorsque le parcours emploi compétences est conclu pour une durée déterminée, l'employeur n'a pas à verser d'indemnité de fin de contrat.

ACTIVITES, COMMERCES SUR SAINT-MESMIN

LES GÎTES SUR LA COMMUNE

Le Gîte communal de vacances : appartement pour 5 personnes, situé dans le bourg.

Le Gîte de groupe « Le Cantou » : pouvant accueillir des groupes jusqu'à 30 personnes.

Salle des fêtes « Le Cantou » : Pour toutes vos manifestations, repas de famille, mariages, baptêmes... Pour la location,

s'adresser à la Mairie Tél : 05 53 52 71 02 - courriel : <u>gites.saintmesmin@orange.fr</u> **Chacord :** Jane MARTIN, 2 chambres d'hôtes, 2x2 personnes Tel : 05 53 52 89 50

Clairvivre: 18 gîtes

La Béchadie: Lee VAN HOECK, 3 gîtes de 4, 4 et 6 personnes Tel: 05 53 62 33 01

La Quintinie: Gilbert GERAUD gîte pour 4 personnes Tel : 05 53 52 74 11 **La Quintinie**: Yvonne PUIVIF gîte pour 4 personnes Tel : 05 55 08 15 71 **Le Bourg** : Chris et Lorna BRUCE chambre d'hôtes pour 2 personnes

Le Mercier: Serge et Yvette DEVAUD, gîte à la ferme pour 3ou 4 personnes Tel: 06 70 12 90 81

Les Chaumettes: Pascal DUPUY, 2 gîtes pour 8 et 10 personnes Tel :06 31 20 96 14

Les Monts: Judith MUDD, gîte pour 4 personnes Tel: 05 24 17 13 92

Les Pagnons: Truus VAN DALSEM, 3 gîtes pour 2, 5et 6 personnes + camping Tel : 05 53 52 86 80 **Linard**: Inès WISSE, 2 gîtes pour 6 et 4 personnes, tous deux adaptés PMR + camping. Tél : 05 53 52 23 39

DIVERS COMMERCES ou ARTISANS

Les Fontanelles, ferme bio avec légumes et œufs frais et Camping à la ferme : Wieger FRENKEN et Dimphi HOMBERGEN à Veaupeytourie, « Les Fontanelles » Tel 06 73 13 10 46 ou 06 75 98 23 30.

Fruits, légumes et vins, Patricia et Michel MUNUERA, Les Jarthes vente de fruits, légumes, vins, glaces. Ils sont tous les deux présents sur nos marchés de nuit en juillet et août. Vous les retrouverez sur les marchés de Terrasson, Piégutpluviers, Treignac ou au Buisson de Cadouin. Tel 06 84 81 43 73

Semences, graineteries: Chez NOUHAUD à « Fargeas ».

Stages pour accordeur de piano, Chez Ben VERBON à « Linard » Tel 05 53 52 23 29. http://www.lacolline-linard.fr

Entreprise de Construction : Maçonnerie, couverture, carrelage, aménagement intérieur, traitement de l'humidité.

COLLET Michael « Les Bessades » Tel 05 53 52 69 68 ou 06 70 42 80 91.

Électricité Plomberie: Doublet Nicolas à Fargeas Tel 06 40 76 43 74 ou 05 47 98 02 20

Réd@ction et services : aide administrative et numérique aux entreprises et particuliers, NYS Audrey, à Chacord,

Tel 06.88.47.15.96 https://redactionetservices.wordpress.com/

NysDesign: Création d'objets et petit mobilier en bois et objets détournés, NYS Benjamin, à Chacord, Tel

06.87.57.23.84

POUR VOS LOISIRS

Ateliers et stages artistiques : Cours de dessin, ouvert à tous, de mai à septembre. Truus VAN DALSEM Les Pagnons Tél 05 53 52 86 80 - Site Internet :www.truusvandalsem.nl

Chasse: ACCA - Président: Jean-Paul CONTRAND - Tél 05 53 52 81 78.

Danses folkloriques, théâtre, chants : La Troupe du Saut Ruban - Président : Frédéric LEYMARIE tel 06 85 08 84 04.

Kayak, Bassin naturel d'eau vive : Du Saut Ruban au Pont de Saint-Mesmin. Un projet d'aménagement est en cours. **Pêche** : Une carte délivrée par la Mairie vous permet de pêcher de mars à octobre sur l'étang géré par la commune :

Sentiers de randonnées: Plusieurs itinéraires sont disponibles sur notre commune, les plans de tous ces sentiers de randonnée sont disponibles à la Mairie.

LES ARTISTES LOCAUX

Artiste Sculpteur: Frédéric REBBOH dit HOBBER, Le Grand Clos Tél 06 60 0717 78 Confection de tableaux en fleurs séchées: Madeleine TOURENNE, Mont Cocu - Tél 05 53 52 46 30 Créateur de colonnes de lumière: Jacques-André BOUDARD, le Bourg - Tél 06 84 25 97 91

http://jabcolonnesdelumiere-createur.jimdo.com/

Dessins Croquis: Leen VAN HOECK, La Béchadie - Tél 05 53 62 33 01

Peinture sur toile: Teddy MONTACUTELLI, La Clautre.

Peinture sur toile: Truus VAN DALSEM, LePagnon Tél 05 53 52 86 80 -http://www.truusvandalsem.nl

LES NUMÉROS D'URGENCES

Conseils pour les URGENCES

La nuit et le week-end, le soir à partir de 20 h, le samedi après-midi, le dimanche, les jours fériés, si j'ai un problème de santé qui ne peut attendre l'ouverture habituelle des cabinets médicaux :

JE NE ME DÉPLACE PAS AUX URGENCES. J'APPELLE LE 15 OU LE 112 AVEC UN PORTABLE.

Pompier 18	Centre Antipoison 05 56 96 40 80
Police Gendarmerie 17	Centre d'aide victimes d'agression 05 56 87 77
GDF (sécurité Dép.) 0 810 433 024	EDF (Sécurité Dép.) 0 810 333 294
Météo France 08 92 68 02 + n° Dpt.	Tabac Info Service 08 25 30 93 10
Drogues Info Service 08 00 23 13 13	Écoute Alcool 08 11 91 30 30
Suicide Écoute 01 45 39 40 00	Croix Rouge Écoute 08 00 85 88 58
SOS Viols Femmes Info 08 00 05 95 95	Renseignements Administratif 39 39
Perte d'un Mobile 0 800 291 000	Perte Cartes de Crédit 0 892 705 705

Gendarmerie 17

Saint Martial d'Albarède 05 53 55 38 90 ouvert le mercredi de 14 à 18 h et le samedi de 8 h 30 à 12 h Savignac les Eglises 05 53 05 52 85 ouvert du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h

Le Maire: Guy BOUCHAUD: 06 13 83 06 96

Les Adjoints : Audrey NYS 06.88.47.15.96, Jean-Pierre DURAND, Annick JACQUET Communauté de Commune Isle Loue Auvézère 05 53 62 46 58

N	MEDECINS DE GAR	DE : SUR UN TÉLÉPHONE FIXE, FAIRE LE 15 OU LE 112 À PARTIR D'UN MOBILE					
Payzac	Dr Dal Col	05 53 52 73 44					
Lanouaille	Groupe Médical	05 53 52 60 66					
Genis	Dr Agnoly	52 49 65					
Excideuil	Dr De Beaulieu	05 53 62 40 03 / Dr De Burosse 05 53 62 57 57 / Dr Girard 05 53 62 90 97					
		INFIRMIÈRES					
Payzac	Baylet Sylvie	05 53 52 78 13 /Dureisseix Chantal 05 53 52 71 10					
Lanouaille	Boudie Maryse	05 53 52 66 80					
Sainte Trie	Mantoan Christin	1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -					
Excideuil	Massias etOrlow						
PHARMACIES DE GARDE <u>WWW.PHARMACIE-ACQUITAINE.ORG</u> ou composez le 32 37							
Payzac	Pharmacie Ré	05 53 52 70 19					
Lanouaille	Châtenet	05 53 52 63 22					
Génis	Péré	05 53 52 48 03					
Excideuil	Dufraise	05 53 62 21 80 /Séréna 05 53 62 40 09					
		CENTRES HOSPITALIERS					
Excideuil		local 05 53 62 25 00					
	Saint Yrieix La Perche Centre Hospitalier 05 55 75 75 75						
Périgueux	CHU 05 53 45 25 25 / Clin. Francheville 05 53 02 11 11 / Clin. Du Parc 05 53 02 16 16						
Limoges	CHU 03	5 55 05 55 55					
TEN 1 1	05.50.55.05.50	RADIOLOGIE					
Thiviers	05 53 55 27 50	G I D D O O O O O O O O O O O O O O O O O					
G	D 1 DD	CARDIOLOGUES					
Saint Yrieix La	Perche Dr Darr	y et Dr Rouffaud 05 55 75 96 00 / Dr Delotte 05 55 75 13 84					
T	T :	KINÉSITHÉRAPEUTES					
Lanouaille	Lamonerie	05 53 52 85 79 /Lavaud 05 53 52 85 79					
Excideuil	Terrioux	05 53 62 06 51 / Moulin et Souchet 05 53 62 42 61					
E	D C 'II 105 52	DENTISTES C2 40 90 / P. S 1 - 05 52 C2 44 92					
Excideuil	Dr Gaillard 05 53	Dr Gaillard 05 53 62 40 80 / Dr Sanchez 05 53 62 44 83					
Dames dame	Du Charmian 05 56	OPHTALMOLOGISTES					
Pompadour	Dr Chevrier 05 55 98 50 10						
Lanouaille	Ambulanaa Maill	AMBULANCES, VSL Ambulance Maillet 05 53 52 32 28					
Excideuil	Sarl Maillet	05 53 62 42 85					
£xciaeuii	Sari Mainet	05 53 62 42 85 VÉTÉRINAIRES					
Cherveix Cuba	e Strassor						
Objat		Strasser G. 05 53 50 42 64 Clinique Vétérinaire 05 55 25 83 59					
Objat Pompadour	Aufils-Heng 05.55.73.31.07 / Doussaud-Wolff 05.55.73 .97.00						
Saint-Yrieix-la-		e vétérinaire d'Arsonval 05.55.75.07.95 / Clinique vétérinaire de l'Arche : 05.55.08.31.75					
Same i rieix-la-		e vetermaire di Arsonvai 03.33./3.07.93 / Clinique vetermaire de l'Arche : 03.35.08.31./3					

SERVICE RELIGIEUX Père Antoine ALTIERI Paroisse de Payzac tel : 06 82 33 95 12

Quelques aménagements ou réalisations à Saint-Mesmin

